

MON CONTRAT

SPÉCIFIQUE ÉTUDIANT



Le plein
d'avantages
sans fragiliser
mon budget

- Un niveau de protection adapté à mes besoins
- Pas d'avance de mes dépenses de santé
- L'accès à des services mutualistes



POUR QUI ?

Pour pouvoir signer un contrat spécifique étudiant, vous devez remplir deux conditions :

- Être âgé de moins de 28 ans
- Être scolarisé dans un établissement d'enseignement supérieur de Nouvelle-Calédonie



JE PROTÈGE MA FAMILLE

En même temps que vous, peuvent être affiliés en qualité d'ayants droit :

- **Votre conjoint (ou partenaire pacsé ou concubin)**
- **Vos enfants**
- **Vos ascendants ou autres personnes à charge**

SI JE CHANGE DE SITUATION FAMILIALE ?

La modification de l'adhésion en cours de souscription est désormais possible dans le cadre du contrat spécifique étudiant.

Renseignez-vous auprès de nos services.

SERVICES EN LIGNE

Je facilite mes démarches grâce à mon compte privé sur www.mdf.nc

- > Je suis mes remboursements en direct
- > Je télécharge ma carte d'assuré et celle de mes ayants droit
- > Je consulte mes courriers et documents personnels



MA COTISATION

Ma cotisation est individuelle, annuelle et selon mon âge. Elle est payable d'avance.

En cas d'affiliation d'un ayant droit, la cotisation de ce dernier reste à la charge de l'adhérent.

En effet, les aides citées ci-après ne couvrent que la cotisation de l'étudiant et non celle de sa famille.

DES AIDES EXISTENT :

En fonction de votre situation (*étudiant boursier, originaire de Wallis et Futuna, du Vanuatu...*), tout ou partie de votre cotisation peut être prise en charge grâce à des aides (Provinces, gouvernement...)

Renseignez-vous.

COTISATION ANNUELLE

Moins de 20 ans **18 480 F**

De 20 à 24 ans **19 320 F**

De 25 à 28 ans **21 840 F**

AYANTS DROIT : cotisation en fonction de l'âge et de l'option choisie :

Tranche d'âge	Option ESSENTIEL	Option CONFORT	Option SERVICE PLUS
Moins de 20 ans	2200 F	3200 F	3300 F
20 à 24 ans	2300 F	3600 F	3700 F
25 à 29 ans	2600 F	4000 F	4100 F
30 à 34 ans	2800 F	4300 F	4400 F
35 à 39 ans	3100 F	4600 F	4700 F
40 à 44 ans	3400 F	5000 F	5100 F
45 à 49 ans	4000 F	5700 F	5800 F
50 à 54 ans	4300 F	6100 F	6200 F
55 à 59 ans	4500 F	6600 F	6700 F
60 à 64 ans	5100 F	7300 F	7400 F
65 à 69 ans	5700 F	7500 F	7600 F
70 à 74 ans	6400 F	8100 F	8200 F
75 à 79 ans	7700 F	8700 F	8800 F
80 à 84 ans	8400 F	9200 F	9300 F
85 à 89 ans	8800 F	9700 F	9800 F
Plus de 90 ans	8900 F	9800 F	9900 F

MES PRESTATIONS

Je bénéficie de nombreux avantages :

- **Un niveau de protection adapté à mes besoins**
Frais médicaux courants, pharmacie, frais dentaires, frais d'optique, frais d'hospitalisation, etc.
- **Un interlocuteur unique CAFAT et mutuelle pour un remboursement en une seule fois**
- **La pratique du tiers payant chez les professionnels conventionnés pour éviter l'avance de mes frais de santé**
- **Des remboursements par virement directement sur mon compte bancaire**
- **L'accès à des services mutualistes**
Pharmacie de La Place, réseau mutualiste (pharmacies du Pont des Français et de Pouembout, cabinet médical de Pouembout, cabinets dentaires de Lifou, Maré, Ouvéa, Opticiens mutualistes, Audition mutualiste).

Améliorer votre niveau de couverture en fonction de vos besoins

En souscrivant aux options **CONFORT** ou **SERVICE PLUS** (selon les conditions applicables au Contrat santé volontaire) vous pouvez compléter votre couverture de base.

Renseignez-vous auprès de nos services.

RETROUVEZ EN TÉLÉCHARGEMENT SUR www.mdf.nc

Le contrat spécifique étudiant

TABEAU DES PRESTATIONS APPLICABLES AU CONTRAT SPÉCIFIQUE ÉTUDIANT

(a)(b)(c) SPÉCIFIQUE ÉTUDIANT	(a)(b)(c) SPÉCIFIQUE ÉTUDIANT	
DÉTAIL DES REMBOURSEMENTS	DÉTAIL DES REMBOURSEMENTS	
HOSPITALISATION	Pharmacie / prestations et produits médicaux	
Frais de séjour du 1 ^{er} au 12 ^e jour	Produits pharmaceutiques	100%
Honoraires médicaux du 1 ^{er} au 12 ^e jour	Dispositifs médicaux prévus sur la LPPR remboursés par la CAFAT	100%
FRAIS MÉDICAUX COURANTS	Oxygénothérapie	100%
Honoraires d'établissements (soins externes)	Appareil auditif	100%
Accueil et traitement d'urgence	Semelles orthopédiques remboursées CAFAT / <i>semelle</i>	100%
Frais de salle d'opération, frais d'anesthésie, frais sécurité et environnement ...	Contraceptifs hormonaux, dispositifs intra-utérin	100%
Produits sanguins	Forfait contraception d'urgence (pilule du lendemain) avec ordonnance	100%
Forfaits consommables	Transports en ambulance/VSL et frais de déplacement	
Médicaments coûteux	Transports non urgents en rapport avec une consultation ou un examen radiologique	100%
Forfait technique Scanner	Transports consécutifs à une hospitalisation ou une intervention chirurgicale	100%
Forfait technique IRM	Frais de déplacements depuis les îles pour consultation ou examen spécialisé remboursable CAFAT/ <i>par trajet</i> ^(d) / <i>par semaine</i>	100%
Actes médicaux	FRAIS DENTAIRES	
Consultations, visites généralistes/spécialistes ...	Consultations, Visites, Soins ...	100%
Actes de chirurgie, actes techniques, actes d'échographie remboursables CAFAT	Prothèses	100%
Actes d'imagerie (hors échographie)	Orthodontie remboursable CAFAT	100%
Radiologie	Orthodontie remboursable CAFAT (en dehors du traitement orthodontique : prise d'empreinte, contention...)	100%
Analyses en laboratoire	FRAIS D'OPTIQUE	
Actes d'analyse	Montures remboursables CAFAT NC/ <i>monture</i>	100%
Prélèvements remboursables CAFAT	Verres remboursables CAFAT NC/ <i>verre</i>	100%
Auxiliaires médicaux (médicalement justifiés) et autres professions libérales	Montures remboursables CAFAT hors NC/ <i>monture</i>	100%
Soins infirmiers remboursables CAFAT	Verres remboursables CAFAT hors NC/ <i>verre</i>	100%
Kinésithérapie remboursable CAFAT	Autres accessoires d'optique remboursés CAFAT	100%
Honoraires de sages-femmes (hors maternité)	CURE THERMALE	
Orthophonie	Frais médicaux de cure	100%
Orthoptie	ACCÈS AUX RÉALISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES MDF	
Soins de pédicure / podologues remboursés CAFAT / <i>séance</i>	Uniquement la pharmacie de la Place	
	ACCÈS AU RÉSEAU DES PARTENAIRES	
	Cabinets dentaires mutualistes (Lifou, Maré/Ouvéa), cabinet médical mutualiste (Pouébout), pharmacies mutualistes (Pont-des-Français, Pouébout), Opticiens mutualistes, Audition mutualiste	

(a) Les taux de prise en charge incluent la part du régime de base.

(b) En cas d'absence de remboursement du régime de base : le seul remboursement MDF ne pourra être supérieur à la part MDF d'un bénéficiaire ayant eu une part régime de base remboursée.

(c) Sous réserve des dispositions légales en vigueur relatives au ticket modérateur sur le risque maladie.

(d) Un trajet s'entend par un transport aller ou retour

mdf

28, rue Olry, Vallée du Génie
BP N2 98851 NOUMÉA CEDEX

Contact étudiants

Tél. 28 00 20 | etudiant@mdf.nc



Retrouvez tous les services en ligne de la Mutuelle sur votre espace adhérent > www.mdf.nc

La MDF est régie par les dispositions de la loi du pays* 2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie.

mdf
mutuelle solidaire